

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 80

présenté par  
M. Latombe

-----

**ARTICLE 19**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article impose la détention d'un master donc un Bac+5 en droit pour se présenter à l'examen d'entrée à l'école d'avocat.

Aucune étude d'impact sur les bénéfices de cette disposition n'est présentée pour justifier cette modification.

Par parallélisme des formes, l'examen d'entrée à l'Ecole nationale de la Magistrature reste à Bac+4 (en droit). Il faut maintenir cet équilibre et donc supprimer cet article.

Tel est l'objet du présent amendement.